

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE, TENUE LE 6 MAI 2019 À 19 H 30, À L'HÔTEL DE VILLE, AU 1257, ROUTE 243, CANTON DE MELBOURNE, SOUS LA PRÉSIDENTICE DE JAMES JOHNSTON, MAIRE.**

Sont présents:

Monsieur James Johnston, maire  
Madame Lois Miller, conseillère au siège numéro 1  
Monsieur Douglas Morrison, conseiller au siège numéro 2  
Monsieur Jeff Garrett, conseiller au siège numéro 3  
Monsieur Raymond Fortier, conseiller au siège numéro 5  
Monsieur Daniel Enright, conseiller au siège numéro 6

Sont également présents:

Madame Cindy Jones, directrice générale et secrétaire de l'assemblée  
Monsieur Ali Ayachi, inspecteur municipal (quitte à 19 h 50)

Absence:

Monsieur Simon Langeveld, conseiller au siège numéro 4

**Ouverture de la séance et présence:**

Monsieur le maire, James Johnston, souhaite la bienvenue à tous les membres présents à cette séance ordinaire du Conseil municipal du Canton de Melbourne. La régularité de la convocation et le quorum ayant été constatés par Monsieur le Maire, la séance est déclarée par la conseillère Lois Miller régulièrement ouverte.

**Ordre du jour :** 2019-05-06, 1 **Attendu que** chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par le maire;

Il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Raymond Fortier que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en ajoutant le point « demande de remboursement d'un automobiliste pour une facture de remorquage » et en laissant ouvert l'item Varia.

Whereas each of the members of council has acknowledged the agenda for this meeting, which was read aloud by the mayor;

It is proposed by councillor Morrison, seconded by councillor Fortier that the agenda proposed to the members is adopted by adding a point « bill for towing » and by leaving the item Varia open.

**ORDRE DU JOUR**

**Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 mai 2019 à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, au 1257 route 243, Canton de Melbourne, Québec.**

**Ouverture – opening**

1. Ordre du jour - Agenda
2. Procès-verbal - Minutes
3. Période des questions - Question period

**Urbanisme/Inspection**

4. Règlement numéro 2019-03 - Règlement général / By-law 2019-03
5. Règlement numéro 2019-04 - Règlement pour établir les coûts en vertu de certains articles du règlement général / By law no. 2019-04
6. Règlement numéro 2018-13, règlement relatif à la modification des caractéristiques des bâtiments accessoires dans les zones industrielles / By-law no. 2018-13 regarding the modification of the characteristics of accessory buildings in industrial zones
7. Demande de promesse de servitude - Cogeco Connexion Inc. / Request for a promise for a right over land
8. CPTAQ - dossier du mois (1349-12-9385, 1053-76-3633) / monthly files

**Administration**

9. Correspondances
10. Approbation de la reddition de compte finale (incluant le rapport d'audit) – TECQ 2014-2018 / Approval
11. Subvention - emploi été / Canada summer jobs program
12. Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumission publique ou de l'attribution d'un contrat / Procedure for the receipt and review of complaints in the awarding of a contract following a request for public tender
13. Offre de service – Infotech – épuration des données comptables / Service offer
14. Renforcement structural du 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville - info / Info - structural reinforcement town hall
15. Demande d'appui – Fabrique de la paroisse Sainte-Bibiane /
16. Demande d'appui – Centre de la petite enfance POP SOLEIL / Support request
17. Demande d'appui – Centre de Ski de fond Richmond-Melbourne / Support request
18. Demande d'aide financière – Centre de Ski de fond Richmond-Melbourne / Financial aid request
19. Fonds de soutien aux projets structurants – demande de la Municipalité
20. Demande du Marché Champêtre de Melbourne – achat d'un croque-livres / Request
21. Dons & publicités / Donations & publicity (Les Ballets Classiques de Richmond, Tournoi de golf-Fondation Wales, Tournoi de golf-région de Valcourt, Expo des jeunes, Chambre de Commerce, Table des aînés, Croix-Rouge, The Record)

#### **Voirie**

22. Résolution d'embauche – journalier saisonnier en voirie et aux parcs / Hiring for the seasonal worker position
23. Remboursement des frais de cellulaire – employé en voirie et aux parcs / Reimbursement of cellular charges
24. Soumissions - « rechargement chemin Lay » / Tenders for gravel
25. Soumissions - « rechargement chemin Nadeau » / Tenders for slate
26. Soumissions - abat-poussières / Tenders for dust control
27. Offre de service – gravier pour le chemin Baker / Offer
28. Renouvellement du contrat de déneigement sur la route 243 avec le MTQ – Contract renewal

#### **Hygiène du milieu**

29. Participation à l'appel d'offres de la collecte des déchets et statut sur les modalités de collecte / Participation in the global invitation to tender for the garbage pickup

#### **Sécurité publique**

30. Ramonage des cheminées
31. Demande d'appui du SSIRR – deuxième ambulance à Richmond / Support request
32. Demande d'appui du SSIRR – Ramassage des pneus usés – Recyc-Québec / Support request

#### **Factures**

33. Factures/Bills

#### **Varia**

34. Demande de remboursement d'un automobiliste pour une facture de remorquage / Towing bill

#### **Levée de l'assemblée**

-----

**Procès-verbal** : 2019-05-06, 2 **Attendu que** tous et chacun des membres de ce Conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 1<sup>er</sup> avril 2019;

Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Lois Miller, d'adopter le procès-verbal du 1<sup>er</sup> avril 2019.

Whereas all and each of the members of this Council declared to have received, before this day, copy of the minutes of the April 1<sup>st</sup>, 2019 council meeting;

It is proposed by councillor Enright, seconded by councillor Miller to adopt the minutes of the April 1<sup>st</sup>, 2019 council meeting such as received.

**Période de questions** : 2019-05-06 Aucun visiteur

**Règlement général no. 2019-03** : 2019-05-06, 3 Règlement général de la Municipalité du Canton de Melbourne;

**Attendu que** le Conseil a déjà adopté divers règlements relatifs aux affaires de la Municipalité;

**Attendu qu'il y a lieu** de refondre certains règlements déjà en vigueur;

**Attendu qu'un avis de motion** de la présentation de ce règlement a régulièrement été donné à l'occasion de la session ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019;

**Attendu que** le projet de règlement a été présenté et déposé le 1<sup>er</sup> avril 2019;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, et résolu qu'un règlement de ce conseil portant le numéro 2019-03, règlement général de la Municipalité du Canton de Melbourne, remplaçant le règlement numéro 2016-01, soit et est adopté. Tous les membres du conseil ont reçu copie dudit règlement, il y aura donc exemption de lecture lors de son adoption.

Moved by councillor Garrett, seconded by councillor Morrison, it is resolved to adopt by-law no. 2019-03, a general municipal by-law replacing the general by-law no. 2016-01. There will be no reading of the by-law.

**Règlement no. 2019-04** : 2019-05-06, 4 Règlement pour établir les coûts en vertu de certains articles du Règlement général de la Municipalité du Canton de Melbourne;

**Attendu que** le Conseil a déjà adopté divers règlements relatifs aux affaires de la municipalité;

**Attendu qu'il y a lieu** de refondre certains règlements déjà en vigueur;

**Attendu qu'un avis de motion** de la présentation de ce règlement a régulièrement été donné à l'occasion de la session ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019;

**Attendu que** le projet de règlement a été présenté et déposé le 1<sup>er</sup> avril 2019;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller Raymond Fortier, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, et résolu qu'un règlement de ce conseil portant le numéro 2019-04, remplaçant le règlement no. 2016-02, soit, et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit:

**Article 1** Des frais de 10\$ pour tout permis de feux de broussailles, de branches et d'autres visé par l'article 44 du règlement général no. 2019-03;

**Article 2** Des frais de 100\$ pour tout permis de colportage visé par l'article 153 du règlement général no. 2019-03;

**Article 3** Des frais de 200\$ pour tout permis de chenil ou de chiens de traîneaux visés par l'article 296 du règlement général no. 2019-03;

**Article 4** Des frais de 200\$ pour tout euthanasie d'un animal visé par les articles 318 et 327 du règlement général no 2019-03 sont à la charge du gardien, même si le gardien ne réclame pas l'animal.

**Article 5** Des frais de pension de 5\$ par jour visés par les articles 322 et 327 du règlement général no. 2019-03, sont à la charge du gardien d'un animal mis en fourrière même s'il ne réclame pas son animal.

**Article 6** Le gardien d'un animal mis en fourrière doit payer tous les frais de transport visés par l'article 327 du règlement général no. 2019-03, et ce, selon les frais de déplacement fixés périodiquement par résolution du Conseil.

**Article 7** Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

---

James Johnston  
Maire

---

Cindy Jones  
directrice générale / secrétaire-trésorière

Fait et adopté par le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne ce 6 mai 2019.

Moved by councillor Fortier, seconded by councillor Morrison, it is resolved to adopt the by-law no. 2019-04, a by-law to set rates for certain articles of by-law no 2019-03.

**Règlement numéro 2018-13 modifiant le règlement de zonage 2008-02 relatif à la modification des caractéristiques des bâtiments accessoires dans les zones industrielles** : 2019-05-06, 5 **Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne souhaite répondre à une demande croissante de certaines entreprises industrielles;

**Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne souhaite favoriser le développement harmonieux des entreprises industrielles;

**Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne peut en vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme modifier son règlement de zonage;

**Attendu qu'**un avis de motion a été donné le 5 novembre 2018;

**Attendu que** les membres du CCU ont été consultés le 27 mars 2019 et ils recommandent l'adoption du règlement 2018-13 relatif à la modification des caractéristiques des bâtiments accessoires dans les zones industrielles;

**Attendu qu'**un projet de règlement a été déposé le 1er avril 2019;

**Attendu qu'**un avis public a été publié le 24 avril 2019;

**Attendu qu'**une assemblée de consultation a été tenue le 6 mai 2019;

**Attendu que** l'inspecteur municipal a expliqué le règlement;

**Pour ces motifs**, il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Raymond Fortier et résolu à l'unanimité qu'un règlement de ce Conseil portant le numéro 2018-13 soit et est adopté.

Tous les membres du Conseil ont reçu copie dudit règlement, il y aura donc exemption de lecture lors de son adoption.

Le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne décrète ce qui suit :

1. Il est ajouté à l'article 4.9 du règlement de zonage numéro 2008-02 ce qui suit : « Dans la zone CI-1 un seul bâtiment accessoire ayant un revêtement de toile synthétique, de polyéthylène ou tout autre matériel de plastique est permis en plus du nombre maximal. »
2. Il est ajouté un deuxième alinéa à l'article 4.13 du règlement de zonage 2008-02 qui se lit comme suit : « Les articles 4.11 et 4.12

ne s'appliquent pas pour les bâtiments accessoires à usage industriel situés dans une zone industrielle. »

3. Il est ajouté au deuxième alinéa de l'article 4.15 intitulé « Forme des bâtiments » du règlement de zonage numéro 2008-02 ce qui suit :  
« Sauf pour les bâtiments accessoires à usage industriel dans la zone CI-1 ».
4. L'article 4.18 intitulé « Matériaux de revêtement extérieur » du règlement de zonage numéro 2008-02 est modifié pour se lire comme suit :

« Les matériaux de revêtement extérieur suivants sont prohibés pour les murs ou le toit de tout bâtiment :

- a) le carton-fibre;
- b) les panneaux-particules, panneaux d'agglomérés et les contreplaqués;
- c) Le papier goudronné et les papiers imitant la brique, la pierre ou autres matériaux;
- d) Les blocs de béton non recouverts, à l'exception des blocs de béton à face éclatées ou à rainure éclatées;
- e) les matériaux d'isolation, tel le polyuréthane;
- f) la toile synthétique, le polyéthylène ou tout autre matériel de plastique, sauf pour les abris d'hiver pour automobile, les serres et le bâtiment accessoire à usage industriel dans la zone CI-1 ;
- g) la tôle non émaillée en usine, galvanisée ou non.

Les deux derniers matériaux de la liste précédente ne s'appliquent pas pour des bâtiments accessoires destinés à des fins agricoles.

Les tableaux peints sur la face extérieure des murs d'un bâtiment pour l'embellissement des lieux et ne faisant aucune réclame en faveur d'un produit ou d'une entreprise quelconque sont acceptés sur approbation du Conseil municipal. »

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

---

James Johnston,  
Maire  
trésorière

---

Cindy Jones, DMA  
Directrice générale/secrétaire-

Fait et adopté par le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne, ce 6<sup>e</sup> jour du mois de mai 2019.

Moved by councillor Morrison, seconded by councillor Fortier, it is resolved to adopt the draft by-law no. 2018-13, a by-law modifying the zoning by-law no. 2008-02, relating to the modification of the characteristics of accessory buildings in industrial zones.

**Servitude – Cogeco Connexion Inc.** : 2019-05-06, 6 **Attendu que** la société « Cogeco Connexion Inc. » a besoin d'acquérir une servitude de fonds servant sur une partie de lot numéro 3 512 000 pour une voûte de plastique ainsi qu'un droit de passage pour avoir accès à la voûte;

**Attendu que** le lot 3 512 000 appartient à la Municipalité du Canton de Melbourne;

**Attendu que** la Municipalité consent à donner suite à la demande de Cogeco Connexion Inc. pour accorder les servitudes demandées, et ce aux dépens de la société;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller Raymond Fortier, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, et résolu à l'unanimité que la Municipalité du Canton de Melbourne consent à donner des servitudes à Cogeco Connexion Inc. sur le lot 3 512 000 selon des plans (croquis sujet à changement avec description technique à venir) préparé par Telecon

Design, et déposé le 10 avril 2019; que toutes les dépenses encourues en vertu de l'acquisition desdites servitudes sont aux frais de Cogeco Connexion Inc.

Moved by councillor Fortier, seconded by councillor Morrison, it is resolved to grant a right of way to Cogeco Connexion Inc. on part of lot number 3 512 000 for a plastic vault and a right of way to access the vault and this according to plans prepared by Telecon Design and filed on April 10, 2019 (plans which are subject to change when a technical description becomes available); it is equally resolved that any expenses incurred through the acquisition of this servitude are to be assumed by Cogeco Connexion Inc.

**CPTAQ dossier du mois** : 2019-05-06 La correspondance relative aux dossiers du mois (1349-12-9385) a été déposée et expliquée par l'inspecteur municipal. / Correspondence relating to the monthly files was tabled and explained by the municipal inspector.

**Correspondances** : 2019-05-06 La liste de la correspondance, reçue pour la période du 2 avril au 6 mai 2019, a été remise à chacun des membres du Conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

The list of the correspondence received for the period from April 2<sup>nd</sup> till May 6<sup>th</sup>, 2019 was given to every member of Council. The items from the correspondence being subject to a resolution will be filed in the archives.

**Lettre d'approbation – reddition de comptes finale TECQ 2014-2018** : 2019-05-06 La directrice générale/secrétaire-trésorière informe les membres du conseil que la reddition de comptes finale, incluant le rapport d'audit, soumise par la municipalité dans le cadre du Programme de transfert de la Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) a été approuvé par la Direction générale des infrastructures.

The director general/secretary-treasurer informs the members of council that the final accountability report, including the audit report, submitted by the municipality under the program « *Programme de transfert de la Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec (TECQ 2014-2018)* » was accepted by the direction general of infrastructures.

**Subvention - emploi été** : 2019-05-06, La municipalité a fait une demande auprès de Service Canada pour un emploi étudiant à l'été 2019. La directrice générale/secrétaire-trésorière informe les membres du Conseil que la demande de contribution financière soumise a été approuvée pour l'emploi étudiant pour du projet en environnement (escouade verte). Par contre, la MRC du Val-Saint-François en partenariat avec le Conseil Régional de l'Environnement de l'Estrie avait proposé à la Municipalité un service à la carte pour un projet d'escouade verte. En conséquence, la Municipalité informera Service Canada qu'elle n'utilisera pas la subvention disponible cette année.

The municipality made an application for a student through the summer work project with Services Canada summer work program. The director general informs the members of council that the request submitted was approved for one student position for the environmental project (green squad). Since the request was made, the *MRC du Val-Saint-François*, in partnership with the *Conseil Régional de l'Environnement de l'Estrie*, had offered the Municipality an all-inclusive service for a green squad project. As a result, the Municipality will inform Service Canada that it will not use the grant available this year.

**Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumission publique ou de l'attribution d'un contrat** : 2019-05-06, 7 **Attendu** qu'en vertu de l'article 938.1.2.1 du Code municipal, une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

**Attendu que** la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

**Attendu que** rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues au Code municipal quant aux modalités de traitement des plaintes;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Raymond Fortier, et résolu à l'unanimité que le Conseil adopte la « Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumission publique ou de l'attribution d'un contrat » tel que décrit dans un document déposé aux archives de la Municipalité; que le Conseil autorise le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité ladite politique.

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Fortier, it is resolved to adopt the administrative policy detailing the procedure for the receipt and review of complaints made in the awarding of a contract following a request for public tender or awarding of a contract as outlined in a document filed in the archives of the municipality under the name « *Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumission publique ou de l'attribution d'un contrat* »; it is also resolved that Council authorize the mayor and the director general/secretary-treasurer to sign this policy.

**Offre de service – Infotech – épuration des données comptables** : 2019-05-06, 8 Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise la dépense pour l'épuration des données comptables par la firme Infotech; que le travail sera déduit de la banque d'heure disponible.

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Garrett, it is resolved that Council authorizes the expenditure for the purging of the accounting data by the firm Infotech; that the work will be deducted from the available time bank hours.

**Renforcement structural du 2e étage de l'hôtel de ville** : 2019-05-06, 9 **Considérant que** la Municipalité a reçu le plan et l'estimation pour le renforcement du 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville;

Il est proposé par le conseiller Raymond Fortier, appuyé par le conseiller Jeff Garrett et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière à procéder à la sollicitation et à l'adjudication d'un contrat, le tout en respectant les règles de passation de contrats en vertu du Règlement numéro 2018-01 portant sur la gestion contractuelle de la Municipalité du Canton de Melbourne.

Whereas the Municipality has received the plan and estimate for the reinforcement of the 2<sup>nd</sup> floor of the Town Hall;

It is moved by councillor Fortier, seconded by councillor Garrett and unanimously resolved to authorize the director general/secretary-treasurer to proceed with the solicitation and awarding of a contract, while respecting the contracting rules specified under By-law number 2018-01 regarding contract management of the Township of Melbourne.

**Demande d'appui – Fabrique de la paroisse Sainte-Bibiane - dans le cadre des appels de projets au Fonds de développement des territoires du Développement Val-Saint-François** : 2019-05-06, 10 **Attendu que** la Fabrique de la paroisse Sainte-Bibiane souhaite un appui de la part de la Municipalité du Canton de Melbourne à leur demande de subvention dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants du Développement Val-Saint-François pour un projet d'aménagement et de rénovation du rez-de-chaussée du presbytère afin d'agrandir l'espace pour la friperie « Les Trésors du partage »;

Sur proposition du conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la Fabrique de la paroisse Sainte-Bibiane à la demande de subvention dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants du Développement Val-Saint-François pour un projet d'aménagement et de rénovation du rez-de-chaussée du presbytère afin d'agrandir l'espace pour la friperie « Les Trésors du partage ».

Moved by councillor Morrison, seconded by councillor Garrett, it is resolved that the Council of the Township of Melbourne supports the *Fabrique de la paroisse Sainte-Bibiane* in their request to apply for financial assistance under the *Politique de soutien aux projets structurants du Développement Val-Saint-François* for a planning and renovation project on the ground floor of the presbytery to expand the space for the second hand shop « *Les Trésors du partage* ».

**Demande d'appui – Centre de la petite enfance POP SOLEIL – dans le cadre des appels de projets au Fonds de développement des territoires du Développement Val-Saint-François : 2019-05-06, 11**  
**Attendu que** le Centre de la petite enfance POP SOLEIL souhaite un appui de la part de la Municipalité du Canton de Melbourne à leur demande de subvention dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants du Développement Val-Saint-François pour un projet d'aménagement et de réaménagement des aires de jeux extérieurs pour les enfants de 18 mois à 5 ans;

Sur proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Raymond Fortier, et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le Centre de la petite enfance POP SOLEIL à la demande de subvention dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants du Développement Val-Saint-François pour un projet d'aménagement et de réaménagement des aires de jeux extérieurs pour les enfants de 18 mois à 5 ans.

Moved by councillor Garrett, seconded by councillor Fortier, it is resolved that the Council of the Township of Melbourne supports the *Centre de la petite enfance POP SOLEIL* in their request to apply for financial assistance under the *Politique de soutien aux projets structurants du Développement Val-Saint-François* for an outdoor playground development and redevelopment project for children aged 18 months to 5 years.

**Demande d'appui – Centre de ski de fond Richmond-Melbourne – dans le cadre des appels de projets au Fonds de développement des territoires du Développement Val-Saint-François : 2019-05-06, 12**  
**Attendu que** le Centre de ski de fond Richmond-Melbourne souhaite un appui de la part de la Municipalité du Canton de Melbourne à leur demande de subvention dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants du Développement Val-Saint-François pour remplacer un VTT désuet et l'agrandissement du garage;

Sur proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par la conseillère Lois Miller, et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le Centre de ski de fond Richmond-Melbourne à la demande de subvention dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants du Développement Val-Saint-François pour remplacer un VTT désuet et l'agrandissement du garage.

Moved by councillor Garrett, seconded by councillor Miller, it is resolved that the Council of the Township of Melbourne supports the *Centre de ski de fond Richmond-Melbourne* in their request to apply for financial assistance under the *Politique de soutien aux projets structurants du Développement Val-Saint-François* to replace an obsolete ATV and the expansion of the garage.

**Demande d'aide financière - Centre de ski de fond Richmond-Melbourne : 2019-05-06, 13**  
**Attendu que** le Centre de ski de fond Richmond-Melbourne a besoin de remplacer un VTT désuet qui demande régulièrement des réparations;



**Attendu que** le Centre de ski de fond Richmond-Melbourne souhaite acheter un VTT avec chenilles afin de pouvoir utiliser douze (12) mois par année pour la reconstruction, l'aménagement et l'entretien des pistes de ski de fond en plus du traçage durant l'hiver;

**Attendu que** le Centre de ski de fond Richmond-Melbourne demande une aide financière à la Municipalité du Canton de Melbourne pour l'achat du VTT;

Sur proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Raymond Fortier, il est résolu à l'unanimité que le conseil autorise une aide financière de 1 000 \$ au Centre de ski de fond Richmond-Melbourne afin d'aider avec l'achat d'un VTT avec chenilles.

Moved by councillor Garrett, seconded by councillor Fortier, it is resolved unanimously that the Council authorizes a financial assistance to the amount of 1 000 \$ to the Centre de ski de fond Richmond-Melbourne to help with the purchase of an ATV.

**Demande au fonds de soutien aux projets structurants** : 2019-05-06, 14 **Attendu que** le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne avait mandaté la firme DTA Consultants d'évaluer la capacité portante du plancher au deuxième étage de l'hôtel de ville (salle communautaire);

**Attendu que** la firme recommandait de cesser immédiatement toute activité de rassemblement au deuxième étage afin de procéder au renforcement structural dans l'optique de reprendre les charges du plancher au deuxième étage et de permettre à des activités de rassemblement d'avoir lieu;

**Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne souhaite utiliser les sommes disponibles dans le fond municipal du Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC du Val Saint-François pour acquitter les coûts du projet;

**Pour ces motifs**, il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Lois Miller, et résolu à l'unanimité

**Que** le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne autorise une demande, pour utilisation du fonds municipal 2018-2019 et 2019-2020, au Fonds de soutien aux projets structurants pour les travaux de renforcement structural du plancher au deuxième étage de l'hôtel de ville (salle communautaire);

**Que** la directrice générale/secrétaire-trésorière, Madame Cindy Jones, est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tout document pouvant être requis aux fins de la présente demande.

Whereas the council of the Township of Melbourne hired the firm DTA Consultants to evaluate the bearing capacity of the floor on the second floor of the Town Hall (community hall); whereas the firm recommended to immediately stop all gathering activity on the second floor in order to carry out structural reinforcement of the floor and to allow gathering activities to take place; whereas the Township of Melbourne wishes to use the sums available in the municipal fund of the *Fonds de soutien aux projets structurants* of the MRC du Val Saint-François to pay a portion of the costs of the project;

Moved by councillor Enright, seconded by councillor Miller, it is resolved unanimously that the council of the Township of Melbourne authorize a request, for the use of the municipal fund 2018-2019 and 2019-2020, to the *Fonds de soutien aux projets structurants* of the MRC du Val Saint-François for the structural strengthening of the floor on the second floor of the Town Hall (community hall); that the director general/secretary-treasurer, Mrs. Cindy Jones, is authorized to sign for and on behalf of the Municipality any document that may be required for the purposes of this request.

**Demande du Marché Champêtre – achat d’un croque-livres** : 2019-05-06, 15 Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, il est résolu d’autoriser l’achat d’un croque-livres pour le Marché Champêtre de Melbourne.

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Morrison, it is resolved to authorize the purchase of a «croque-livres» for the local farmer’s market the « Marché Champêtre de Melbourne ».

**Publicités/dons** : 2019-05-06, 16 Sur proposition du conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Raymond Fortier, il est résolu à l’unanimité que le Conseil autorise les dépenses suivantes en dons aux organismes à but non lucratif et en publicités:

Les Ballets classiques de Richmond	100 \$ (pub)
Tournoi des Maitres	375 \$ (trio)
Expo des jeunes	100 \$
Chambre de commerce (souper des maires)	105 \$ (3-billets)
Chambre de commerce (abonnement annuel)	75 \$
Table des aînées	175 \$
Croix-Rouge	1 000 \$
The Record	125 \$ (pub)

Moved by councillor Morrison seconded by councillor Fortier, it is resolved that Council authorizes the above expenditures for advertising and donations to non-profit organizations.

**Résolution d’embauche – journalier saisonnier en voirie et aux parcs** : 2019-05-06, 17 **Considérant que** la Municipalité du Canton de Melbourne doit combler un poste de journalier en voirie et aux parcs pour l’année 2019;

**Considérant qu’il s’agit d’un poste saisonnier;**

Il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Douglas Morrison et résolu à l’unanimité d’embaucher comme journalier en voirie et aux parcs Monsieur Andrew Rodgers Wilson; de fixer un taux horaire à 19,25 \$/heure travaillée pour cette embauche; de confirmer le début de l’emploi pour le 29 avril 2019.

Considering that the Township of Melbourne must fill a road work and parks position for the year 2019; considering it is a seasonal job;

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Morrison it is resolved to hire Mr. Andrew Rodgers Wilson as the road work and parks employee; to set an hourly rate of 19,25 \$/ hour worked; to confirm the start of employment as April 29<sup>th</sup>, 2019.

**Remboursement des frais cellulaire – employé saisonnier en voirie et aux parcs** : 2019-05-06, 18 Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Lois Miller, il est résolu à l’unanimité de rembourser un montant de 20 \$ par mois travaillé, à l’employé saisonnier en voirie et aux parcs, pour utilisation de son cellulaire personnel.

Moved by councillor Enright seconded by councillor Miller, it is resolved to reimburse an amount of 20 \$ per month for each month worked to the seasonal employee for the use of his personal cell phone.

**Soumissions - projet « rechargement chemin Lay »** : 2019-05-06, 19 La Municipalité a reçu deux soumissions concernant le projet de rechargement avec un granulat ardoise concassée 0-3/4", sur le chemin Lay afin d’y améliorer l’état de la chaussée;

Sur proposition du conseiller Raymond Fortier, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu à l’unanimité que le Conseil accepte la soumission la plus basse des deux soumissions conformes, soit celle de Jim Coddington à 16,89 \$(avant taxes) par tonne métrique pour la fourniture de 4 000 tonnes métriques d’un granulat ardoise concassée 0-3/4" (transport, épandage, nivelage et compaction inclus) au rechargement du chemin Lay.

The municipality received two tenders for the project to gravel Lay Road with crushed slate 0-3/4" to improve the condition of the road bed.

Moved by councillor Fortier, seconded by councillor Garrett, it is resolved to accept the lowest of the two conforming tenders for the purchase of 4 000 metric tons of crushed slate 0-3/4" (transport, spreading, levelling and compaction included), that of Jim Coddington at 16,89 \$ (before taxes) per metric ton.

**Soumissions - projet « rechargement chemin Nadeau »** : 2019-05-06, 20 La Municipalité a reçu deux soumissions concernant le projet de rechargement avec un granulat ardoise concassée 0-3/4", sur le chemin Nadeau afin d'y améliorer l'état de la chaussée;

Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, il est résolu à l'unanimité que le Conseil accepte la soumission la plus basse des deux soumissions conformes, soit celle de Jim Coddington à 16,79 \$ (avant taxes) par tonne métrique pour la fourniture de 3 500 tonnes métriques d'un granulat ardoise concassée 0-3/4" (transport, épandage, nivelage et compaction inclus) au rechargement du chemin Nadeau.

The municipality received two tenders for the project to gravel Nadeau Road with crushed slate 0-3/4" to improve the condition of the road bed.

Moved by councillor Enright, seconded by councillor Morrison, it is resolved to accept the lowest of the two conforming tenders for the purchase of 3 500 metric tons of crushed slate 0-3/4" (transport, spreading, levelling and compaction included), that of Jim Coddington at 16,79 \$ (before taxes) per metric ton.

**Soumissions abat-poussières** : 2019-05-06, 21 Deux (2) soumissions ont été reçues pour la fourniture, le transport et l'application de chlorure de calcium liquide 35% (sans équivalent) : Somavrac (C.C.) Inc. à 0,3410 \$/litre, et Multi-Routes à 0,3790 \$/litre.

Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, il est résolu à l'unanimité que le Conseil accepte la soumission la plus basse des deux soumissions conformes, soit celle de la compagnie Somavrac (C.C.) Inc. à 0,3410 \$ par litre (avant taxes) pour la fourniture, le transport et l'application de chlorure de calcium liquide comme abat-poussière sur le réseau routier.

Two (2) tenders were received for the purchase, delivery and application of liquid calcium chloride as a dust control agent for the municipal roads network.

Moved by councillor Enright, seconded by councillor Morrison, it is resolved to accept the lowest of the two conforming tenders for the purchase, delivery and application of liquid calcium chloride as a dust control agent for the municipal roads network, that of *Somavrac (C.C.) Inc.* at 0,3410 \$ per litre.

**Offres de service – ardoise concassée 0-3/4 – chemin Baker** : 2019-05-06, 22 Sur proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par la conseillère Lois Miller, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de *Monsieur Jim Coddington* (selon les termes de l'offre déposée aux archives) relative au rechargement avec de l'ardoise concassée 0-3/4 sur une partie du chemin Baker.

Moved by councillor Garrett, seconded by councillor Miller, it is resolved to accept the offer of *Mr. Jim Coddington*, (on terms as filed in the municipal archives) concerning the graveling of a section of Baker Road with 0-3/4 crushed slate.

**Renouvellement du contrat pour le déneigement de la route 243 avec le MTQ** : 2019-05-06, 23 Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Raymond Fortier, il est résolu à l'unanimité

**Que** le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne renouvelle le contrat de l'entretien de la partie de la route 243 sis entre les limites de la Ville de Richmond et le viaduc de l'autoroute 55, et ce aux conditions mentionnées dans des documents du Ministère des Transports du Québec (MTQ) en date du 5 avril 2019;

**Que** le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière sont autorisés à signer le contrat pour et au nom de la municipalité.

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Fortier, it is resolved to renew the snow removal contract for the part of Route 243 situated between the limits of the Town of Richmond and the overpass at Highway 55, this according to documents tabled by the MTQ on April 5<sup>th</sup>, 2019; it is also resolved to authorize the mayor and the director general to sign the contract for and in the name of the municipality.

**Participation à l'appel d'offres de la collecte des déchets et statut sur les modalités de collecte** : 2019-05-06, 24 **Attendu que** la MRC du Val-Saint-François a obtenu une aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) afin de présenter un projet pour la réalisation d'une étude d'opportunité sur la mise en commun de services liés à la collecte, le transport et l'élimination des déchets pour les municipalités de son territoire;

**Attendu qu'en** comparant les coûts déclarés par l'ensemble des municipalités pour le transport et la collecte des déchets de 2014 et les coûts déclarés avec une même fréquence de collecte par la MRC pour le transport et la collecte des matières recyclables de 2014, une économie d'échelle semble être possible;

**Attendu que** la manière optimale pour évaluer les coûts reliés à la prise en charge par la MRC de ce service est de réaliser un appel d'offres pour la collecte, le transport et l'élimination des déchets de l'ensemble des municipalités intéressés à participer au projet;

**Attendu qu'avant** de lancer l'appel d'offres, la MRC doit connaître les municipalités qui sont intéressées à participer au projet;

**Attendu qu'un** terrain d'entente entre les municipalités participantes doit être trouvé pour établir les modalités de collecte à inclure dans l'appel d'offres;

**Attendu que** la présente résolution vise à déterminer l'intérêt de chaque municipalité à participer au projet de mise en commun selon les modalités de collectes proposées, mais n'engage pas la municipalité à accepter le résultat de l'appel d'offres;

**Attendu que** si le résultat de l'appel d'offres est concluant et que les municipalités souhaitent poursuivre la démarche de mise en commun, une entente intermunicipale déléguant la gestion de la collecte, le transport et l'élimination des déchets à la MRC devra être adoptée;

**Attendu que** si le projet de mise en commun a lieu et se déroule selon l'échéancier prévu, la collecte offerte par la MRC débuterait en janvier 2021;

**Attendu qu'en** laissant le choix de la journée de collecte aux entrepreneurs de collecte à tendance à avoir un impact à la baisse sur le prix des soumissions;

**Attendu que** l'option de fréquence de collecte qui sera retenue pour l'appel d'offres sera celle qui aura reçu le plus d'appui dans les modèles de résolution parmi les municipalités en pondérant le choix de chaque municipalité au prorata du nombre d'unités d'occupation;

Il est proposé par le conseiller Jeff Garrett, appuyé par la conseillère Lois Miller et résolu,

**Que** la Municipalité du Canton de Melbourne refuse d'être incluse dans l'appel d'offres avec une fréquence de collecte au 3 semaines pour un total de 17-18 collectes;

**Que** la Municipalité du Canton de Melbourne refuse d'être incluse dans l'appel d'offres avec une fréquence de collecte au 2 semaines l'été (juin à septembre) et 4 semaines l'hiver pour un total de 17-18 collectes annuellement;

**Que** la Municipalité du Canton de Melbourne refuse d'être incluse dans l'appel d'offres avec une fréquence de collecte mensuelle pour un total de 12 collectes;

**Que** la Municipalité du Canton de Melbourne accepte de laisser à l'entrepreneur le choix de la journée de collecte;

**Que** la Municipalité du Canton de Melbourne accepte d'être incluse dans l'appel d'offres sous la condition que les seuls contenants de collecte acceptés seront des bacs roulants ou des conteneurs;

**Que** la Municipalité du Canton de Melbourne accepte d'être incluse dans l'appel d'offres avec une fréquence de collecte des encombrants 2 fois par année;

**Qu'**une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Val-Saint-François.

Moved by councillor Garrett, seconded by councillor Miller and resolved that the Township of Melbourne wishes to be included in the project for the call to tenders for a future garbage contract managed by the MRC du Val-Saint-François but:

Refuses to be included in the tender with a frequency of collection once every 3 weeks for a total of 17-18 collections; refuses a frequency of collection at 2 weeks in summer (June to September) and 4 weeks in winter for a total of 17-18 collections annually; refuses a monthly collection frequency for a total of 12 collections;

Agrees to let the contractor choose the day of collection; agrees to be included in the call for tenders on the condition that the only containers accepted will be roll-in bins or containers; agrees to be included in the call for tenders with a twice a year frequency of big garbage collection; and that a copy of this resolution be sent to the MRC du Val-Saint-François.

**Ramonage des cheminées** : 2019-05-06 À la suite aux changements administratifs nécessaires les pompiers du SSIRR refusent de faire le ramonage des cheminées. Dorénavant, les citoyens doivent se tourner vers les ramoneurs professionnels pour le service. Une liste de quelques ramoneurs est disponible sur le site web ainsi qu'au bureau municipal. / As a result of the necessary administrative changes, the SSIRR firefighters refuse to sweep chimneys. From now on, citizens must turn to professional chimney sweeps for this service. A list of some chimney sweeps is available on the website as well as at the municipal office.

**Deuxième ambulance à Richmond** : 2019-05-06, 25 **Considérant que** la région de Richmond est desservie par une caserne ambulancière dotée d'un seul véhicule;

**Considérant que** le service ambulancier de Richmond a répondu à 637 appels au cours de l'année 2018;

**Considérant que** le service ambulancier de Richmond a répondu à 78 appels en relève à l'extérieur de son territoire;

**Considérant que** plus de 107 appels du secteur de Richmond ont nécessité la présence d'ambulance provenant de l'extérieur du territoire;

**Considérant que** la majorité des appels nécessitant des ambulances de relèves sont catégorisés « urgent »;

**Considérant que** le territoire desservi par la caserne de Richmond comprend de nombreuses routes numérotées (55, 116, 143, 243 et 255) et dont la vitesse maximale varie de 90 à 100 kilomètres / heure;

**Considérant que** le temps de réponse est un facteur déterminant de certains patients;

**Considérant que** les élus municipaux de la Municipalité du Canton de Melbourne jugent primordiales la santé et la sécurité de leurs concitoyens;

**Pour ces motifs**, il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Raymond Fortier et résolu unanimement de demander au ministère de la Santé et des services sociaux d'évaluer la pertinence d'octroyer à la région de Richmond une deuxième ambulance afin de desservir adéquatement le territoire de la grande région de Richmond; qu'une copie de la présente résolution soit également adressée au député de Richmond, à Ambulance de l'Estrie, au Service de sécurité incendie de la région de Richmond ainsi qu'à chacune des municipalités desservies par la caserne de Richmond.

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Fortier and unanimously resolved by the Council to ask the *ministère de la Santé et des services sociaux* to assess the relevance of granting the Richmond area a second ambulance to adequately serve the greater Richmond area; a copy of this resolution shall also be sent to the provincial member of parliament for Richmond, to Ambulance de l'Estrie, to the Richmond Region Fire Department and to each municipality served by this ambulance station.

**Ramassage des pneus usés – Recyc-Québec** : 2019-05-06, 26  
**Considérant que** Recyc-Québec veille à ce que soit remoulé, recyclé ou valorisé thermiquement l'ensemble des pneus hors d'usage collectés sur le territoire québécois depuis 1993;

**Considérant que** le Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2015-2020 est géré par Recyc-Québec;

**Considérant que** ledit programme repose sur 4 principes : protéger l'environnement, favoriser le partenariat, développer le leadership et assurer une saine gestion des fonds publics;

**Considérant que** ledit programme est autofinancé par le biais d'un droit environnemental de 3 \$ perçu par pneu, applicable à l'achat de pneus neufs, et ce, depuis 1999;

**Considérant que** les objectifs du programme sont :

- de récupérer les pneus hors d'usage générés annuellement au Québec;
- d'orienter les pneus récupérés vers les industries du remoulage et du recyclage;
- de favoriser le développement de ces industries dans une perspective d'autofinancement;

**Considérant que** le service gratuit de récupération des pneus hors d'usage de Recyc-Québec s'adresse aux différentes organisations et entreprises qui vendent des pneus neufs ou usagés;

**Considérant que** certaines de ces organisations ou entreprises éprouvent des difficultés à faire collecter leurs pneus hors d'usage;

**Considérant que** le Code national de protection incendie 1995 régit l'entreposage extérieur de pneus;

**Considérant que** l'entreposage extérieur de pneus représente un risque non négligeable pour la sécurité des personnes et des biens;

**Pour ces motifs**, il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Raymond Fortier et résolu unanimement de demander à Recyc-Québec de répondre promptement aux demandes de ramassage de pneus usagés qui lui sont adressées par les organisations ou entreprises qui vendent des pneus neufs ou usagés afin de minimiser les risques que représentent ces matériaux pour la sécurité des personnes et des immeubles ainsi que les risques pour l'environnement s'ils ne sont pas ramassés dans un délai raisonnable; qu'une copie de la résolution soit transmise aux municipalités d'Ulverton, Canton de Cleveland et Richmond, à la MRC du Val-Saint-François, au Service de sécurité incendie de la région de Richmond ainsi qu'au député de Richmond.

It is moved by councillor Enright, seconded by councillor Fortier and unanimously resolved to ask Recyc-Québec to respond promptly to requests for the collection of used tires received from organizations or businesses that sell new or used tires to minimize the risks of these materials for the safety of people and buildings and the risks to the environment if they are not collected within a reasonable time; a copy of the resolution to be forwarded to the municipalities of Ulverton, Canton de Cleveland and Richmond, to the MRC du Val-Saint-François, to the Richmond Region Fire Department and to the provincial member of parliament for Richmond.

**Factures** : 2019-05-06, 27 **Attendu que** la directrice générale/secrétaire-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer (montant : 113 921,71 \$) et des chèques émis (montant : 44 394,63 \$) à chacun des membres du Conseil;

Il est proposé par le conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Douglas Morrison que les comptes à payer et les chèques émis selon les listes transmises à chacun des membres du Conseil soient acceptées et/ou payées.

Whereas the director general/secretary-treasurer gave a copy of the list of the accounts to be paid (113 921,71 \$) and the payments issued (44 394,63 \$) to each Council member;

It is proposed by councillor Garrett, seconded by councillor Morrison that the accounts to be paid and cheques issued, according to lists given to each council member are accepted and/or paid.

**Varia – Demande de remboursement d'un automobiliste pour une facture de remorquage** : 2019-05-06, 28 **Considérant** la plainte reçue le 1<sup>er</sup> mai d'un automobiliste concernant une demande de remboursement pour une facture de remorquage;

**Considérant** les articles 1127.1 et 1127.2 du *Code municipal du Québec* et considérant que l'acceptation de la demande pourrait créer un précédent;

Il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Daniel Enright et résolu à l'unanimité des conseillers de ne pas rembourser la facture de remorquage de cet automobiliste.

Considering the complaint received on May 1<sup>st</sup> from a motorist concerning a refund request for a towing invoice; considering Articles 1127.1 and 1127.2 of the *Code municipal du Québec* and considering that the acceptance of the request could set a precedent;

It is moved by councillor Morrison, seconded by councillor Enright and unanimously resolved by the councillors not to reimburse the towing bill for this driver.

**Levée de la séance** : 2019-05-06, 29 Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le

cas échéant, il est proposé par le conseiller Daniel Enright que la séance soit levée à 21 h 40. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 3 juin 2019.

All the subjects on the agenda having been the object of discussions and resolutions, where necessary, it is proposed by councillor Enright that this meeting be closed at 9:40 p.m. The next regular council meeting will be held on Monday June 3<sup>rd</sup>, 2019.

\_\_\_\_\_  
James Johnston  
Maire

\_\_\_\_\_  
Cindy Jones  
Directrice générale/secrétaire-trésorière

### **APPROBATION DES RÉOLUTIONS**

Je, James Johnston, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

À Canton de Melbourne ce 7e jour du mois de mai de l'an deux mille dix-neuf.

\_\_\_\_\_  
James Johnston  
Maire